



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
7 janvier 2002  
Français  
Original: anglais

**Pour information**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2002**

21-25 janvier 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Note de pays\*\***

#### **Maldives**

##### *Résumé*

Le Directeur exécutif présente ci-après le programme de coopération avec les Maldives pour la période 2003-2007.

### **La situation des enfants et des femmes**

1. Plus des trois quarts de la population des Maldives (272 000 habitants) ont moins de 25 ans. L'action gouvernementale et l'allocation stratégique de ressources ont entraîné des améliorations marquantes au cours des 20 dernières années en matière de revenu (le produit intérieur brut est égal à 6 720 dollars par habitant), d'alphabétisation (98 %) et d'espérance de vie (72 ans). Le développement économique du pays fondé sur la pêche et le tourisme est rapide mais précaire. Avec 1 200 îles disséminées sur une vaste étendue de l'océan Indien (90 000 km<sup>2</sup>), les communautés sont difficilement accessibles et leur desserte est coûteuse. Les infrastructures de base existent, mais il faut des ressources et des apports techniques énormes pour renforcer les capacités et développer les institutions afin d'augmenter la qualité des services et garantir la viabilité des interventions. Les Maldives ont signé et ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais des disparités persistent malgré des progrès considérables accomplis en matière de droits

\* E/ICEF/2002/2.

\*\* Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2002.



de l'enfant et d'équité entre les sexes.

2. Au cours des 10 dernières années, les efforts importants déployés pour garantir une vaccination universelle ont permis d'assurer une couverture de 95 % pour tous les programmes élargis de vaccination (y compris contre l'hépatite B) et de ramener le taux de mortalité infantile et celui des moins de 5 ans respectivement à 60 et à 83 pour 1 000 naissances vivantes. Les Maldives sont sur le point d'éradiquer la poliomyélite et le tétanos néonatal, mais 50 à 75 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de parasites intestinaux. Les infections respiratoires aiguës et la pneumonie sont la cause de 18 % des décès chez les moins de 4 ans. Les carences en micronutriments sont fréquentes et la malnutrition chez les enfants est très répandue (13 % des moins de 5 ans souffrent de dénutrition et 25 % connaissent des retards de croissance). La mortalité maternelle reste stable avec 172 décès pour 100 000 naissances vivantes, 98 % des mères bénéficient d'un examen prénatal et 75 % des accouchements sont assistés par des agents de santé qualifiés. L'accès aux soins obstétricaux d'urgence est cependant limité en raison des modes de transport inadaptés et coûteux. Près de 20 % des bébés naissent avec une insuffisance pondérale et 17 % des femmes connaissent de graves problèmes nutritionnels. La population n'est pas suffisamment sensibilisée aux bonnes habitudes alimentaires, aux soins appropriés aux enfants et à l'hygiène. Près d'un quart de la population n'a pas accès à l'eau potable, et près de 20 % ne dispose pas d'évacuation hygiénique des excréments. L'eau souterraine, très proche de la surface, est exposée à la contamination et à la pollution par les eaux usées et les excréments humains.

3. De nombreux prestataires de soins, agents de santé et enseignants ne sont pas conscients du caractère primordial que revêtent les trois premières années de vie pour le développement psychosocial d'un enfant. S'il est vrai que l'éducation maternelle est une priorité, les parents privilégient les résultats scolaires et poussent les enfants à apprendre à lire et à écrire dès le plus jeune âge. Tout enfant a accès à l'école sans distinction de sexe, mais la qualité et la pertinence de l'enseignement sont un sujet de vive préoccupation. Des disparités énormes existent dans les établissements d'enseignement entre Malé et les autres îles; les résultats des étudiants sont donc très variables. Les enseignants qualifiés font cruellement défaut et la géographie rend la tâche et l'approvisionnement en fournitures très difficiles, laborieux et coûteux.

4. Le fait que les Maldives soient rapidement passés d'une économie reposant principalement sur la pêche à une économie largement tributaire du tourisme a mis à mal les structures de soutien traditionnelles. Les cellules familiales sont disloquées et le nombre d'enfants abandonnés et livrés à eux-mêmes est en augmentation. Il en résulte notamment une augmentation de l'abus de drogues, avec les risques inhérents d'infections par le VIH/sida et de violations des droits de l'enfant. Il n'existe pas encore de mesures législatives de protection des droits de l'enfant. Il faut promouvoir et renforcer l'internalisation des droits de l'enfant, car certaines formes de discrimination fondée sur le sexe et le handicap persistent.

5. La collecte et l'analyse de données et leur utilisation pour élaborer et appliquer des politiques axées sur l'enfant sont inadaptées, au même titre que la collecte et la diffusion d'informations pertinentes. Les Maldives sont quelque peu victimes de leurs succès. S'il est vrai que l'aide au développement consentie au pays est en baisse en raison de l'amélioration des indicateurs de base, les données masquent en fait l'ampleur et la nature des disparités. Le pays doit bénéficier d'une aide

financière et technique pour compenser l'étroitesse de sa base de revenus et sa vulnérabilité extrême aux influences extérieures, et pour mettre en place une capacité durable.

## **Enseignements tirés de la coopération passée**

6. Le bilan d'étape a bien montré la relation efficace qui existait entre l'UNICEF et le Gouvernement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organisations non gouvernementales locales telles que FASHAN et Care Society, pour traiter des questions relatives aux droits de l'enfant. L'intérêt et les possibilités que présentent les démarches novatrices et les activités multisectorielles en matière de développement du jeune enfant, d'éducation de base et de protection de l'enfant sont bien établis. Le projet « First Steps Maldives » a constitué une innovation et a fortement pesé sur la perception de la jeune enfance chez de nombreux Maldiviens. Il a pour objectif général de faire en sorte que la survie, la protection et les besoins de développement des moins de 3 ans soient assurés dans un cadre propice et stimulant. À cette fin, il faudrait adopter une démarche intersectorielle qui ferait appel non seulement au Gouvernement, aux médias et à la société civile, mais également aux familles et aux pères. L'accent mis sur le renforcement des capacités et la création de moyens d'information et de formation permet d'améliorer les connaissances locales et donne un exemple encourageant, exempt de stéréotypes, faisant appel à la participation active et au respect de la sensibilité culturelle. Pour privilégier une éducation de qualité, le bilan d'étape a soutenu la démarche qui consiste à exploiter autant que faire se peut les ressources limitées au bénéfice des enfants les plus désavantagés en retenant 22 écoles, après une analyse détaillée de la situation. Il a été proposé d'intégrer à la stratégie le renforcement de la capacité d'intervention des collectivités dans les 22 îles sous-desservies et de la renforcer en vue de réduire les disparités, de satisfaire les besoins prioritaires en matière de services sociaux et de dispenser une éducation de qualité.

7. En raison du budget très limité et du personnel restreint de l'UNICEF, certains objectifs sectoriels se sont révélés trop ambitieux. Il est nécessaire de mieux faire la différence entre les niveaux de responsabilité concernant les objectifs et les stratégies. Les indicateurs d'évaluation doivent être mieux étayés et les données vérifiables. Afin de remédier aux disparités existantes, on a recommandé que l'UNICEF entreprenne des consultations et des efforts de plaidoyer à l'échelle nationale, tout en conservant des activités circonscrites et convergentes à l'échelle locale. On a recensé cinq domaines spécifiques qui bénéficieraient d'un appui durable : a) le projet des 22 écoles, qui a pour objectif d'intégrer l'éducation de qualité et le développement du jeune enfant, pour devenir le projet des 22 îles; b) la nutrition; c) l'élargissement du projet de développement du jeune enfant à des enfants marginalisés; d) l'accent sur les aspects les plus négligés de la protection de l'enfant; et e) une meilleure collecte des données. En outre, on devait s'interroger sur le ralentissement ou l'abandon de l'appui apporté dans les domaines de la vaccination systématique et de l'approvisionnement en fournitures. L'élaboration de mesures relatives à la protection et aux droits de l'enfant étaient en bonne voie, mais devrait se poursuivre, être suivie et renforcée pour inclure les recommandations du Comité des droits de l'enfant concernant la Convention.

## Stratégie proposée pour le nouveau programme

8. De nombreux partenaires traditionnels et nouveaux ont participé à l'élaboration de la stratégie, ainsi que pour la première fois des représentants d'entreprises et des enfants.

9. Le programme de pays a pour objectif général d'aider les enfants à réaliser leurs droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation dans le cadre du sixième Plan national de développement présenté par le Gouvernement et de la vision stratégique du développement futur des Maldives (« Vision 2020 »). Les stratégies du programme ont été élaborées dans le cadre des priorités du plan stratégique à moyen terme établi par l'UNICEF, en fonction de la situation du pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui est en cours d'élaboration. Les changements de stratégie tels que la mise en valeur d'îles particulières ont des répercussions sur les droits de l'enfant et doivent être pris en compte. Les quatre objectifs principaux sont les suivants: a) toucher les enfants les plus marginalisés et veiller à ce qu'ils soient en bonne santé physique et mentale, éveillés et socialement actifs; b) veiller à l'accès équitable de tous les enfants à une éducation de base de qualité; c) renforcer la sensibilisation et permettre à tous les enfants d'exercer tous les droits de l'enfant, en réduisant les disparités géographiques et sexospécifiques, en aidant les enfants nécessitant une protection spéciale, et en réduisant la discrimination et les mauvais traitements; et d) améliorer la collecte et la gestion de données ventilées.

10. Ces objectifs seront atteints en associant des stratégies pour garantir l'efficacité, l'utilité et la viabilité à long terme. Les quatre stratégies proposées sont les suivantes: a) efforts de plaidoyer, pour mieux faire connaître les droits de l'enfant et favoriser un changement des comportements; b) renforcement des capacités; c) création et renforcement de partenariats pour trouver des solutions axées sur les problèmes et convergence des ressources pour améliorer l'impact des interventions; et d) participation des collectivités et des enfants pour garantir la maîtrise et la viabilité des interventions. Le programme de pays comportera cinq volets: développement du jeune enfant; nutrition, eau et santé; éducation de qualité; protection de l'enfant; et dépenses transsectorielles. Les programmes sont intersectoriels et comportent des éléments de plaidoyer, de communication, de mobilisation sociale, de planification, de collecte des données, de suivi et d'évaluation.

11. S'agissant **du développement du jeune enfant**, le programme a pour objectif d'assurer le développement physique, intellectuel et psychosocial de l'enfant, dans un cadre propice et stimulant, de nature à aider chaque enfant à exprimer ses aptitudes. La stratégie permettant d'atteindre cet objectif a été testée dans le projet « First Steps Maldives ». Au cours du prochain programme de pays, on évaluera l'impact du projet, qui sera amélioré, le cas échéant, et appuyé pour faciliter sa mise en place et son application systématiques à toutes les zones géographiques. D'autres messages scientifiquement éprouvés et présentés de façon créative relatifs à la nutrition, l'hygiène et la santé seront élaborés et inclus dans la démarche pour renforcer l'intégration du programme du développement du jeune enfant. Des efforts de plaidoyer seront déployés pour intégrer le développement du jeune enfant à la formation universitaire et continue dispensée par les facultés de sciences de la santé et d'enseignement. L'UNICEF appuiera d'autres activités concernant notamment l'incapacité chez l'enfant, en mettant l'accent sur la prévention de l'insuffisance

pondérale à la naissance et le dépistage précoce des incapacités. Des initiatives non gouvernementales seront appuyées pour la formation d'agents de première ligne à la réinsertion d'enfants dans les collectivités et pour la création d'un centre pilote de développement du jeune enfant permettant de l'associer à l'éducation et d'échanger les bonnes pratiques.

12. S'agissant **de la nutrition, de l'eau et de la santé**, le programme sera ciblé pour contribuer à réduire la malnutrition de l'enfant et à résoudre les problèmes persistants concernant l'eau, l'hygiène, l'assainissement et la santé. Il sera complété par les aspects intellectuels et psychosociaux du programme de développement du jeune enfant. On accordera une importance particulière au renforcement des capacités à l'échelle locale pour planifier, entreprendre et assurer le suivi des activités. L'UNICEF collabore déjà avec le Gouvernement, l'OMS, le FNUAP et les organisations non gouvernementales locales pour réduire la malnutrition et susciter une modification des habitudes alimentaires en favorisant l'allaitement maternel, la consommation de sel iodé et la réduction de l'anémie ferriprive. On sélectionnera des technologies adaptées de récupération de l'eau et de protection des ressources ainsi que des systèmes peu coûteux d'égout et d'élimination des déchets solides et on préconisera l'élaboration d'une législation adaptée et l'application de normes en la matière. Des actions visant à modifier les habitudes en matière de santé, de nutrition et d'hygiène, notamment le lavage des mains, seront menées dans les écoles et auprès du public. Des efforts de plaidoyer et une assistance technique doivent être fournis pour conserver les acquis en matière de santé des nourrissons et des enfants, notamment la couverture du programme élargi de vaccination et la prévention du VIH/sida, en particulier chez les adolescents. Conformément au plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF contribuera à maintenir et à renforcer les services de vaccination et participera aux campagnes annuelles de couverture globale pour la vaccination contre la poliomyélite et le tétanos maternel et néonatal.

13. S'agissant **de l'éducation de qualité**, le programme a pour principal objectif d'améliorer les résultats scolaires globaux des enfants dans les écoles les plus défavorisées. Il aidera également les communautés des différentes îles à recenser les besoins prioritaires, à acquérir des techniques de base en matière de planification et à rechercher un soutien adapté. On privilégiera l'élaboration d'une politique d'éducation à l'école maternelle et élémentaire, le renforcement des capacités, la réduction des disparités, l'équité entre les sexes et l'efficacité interne. Les meilleures pratiques seront échangées entre les îles sélectionnées, et on encouragera les innovations en matière d'éducation. Les modèles de démonstration porteront sur des processus axés sur l'enfant, garantissant ainsi l'apprentissage individuel par le biais de la formation continue et de l'encadrement. On appuiera des programmes adaptés au développement de l'enfant, tenant compte de la différence entre les sexes, pertinents à l'échelon local et orientés vers les technologies de l'information, à condition de pouvoir mobiliser des ressources supplémentaires. On accordera une attention particulière à l'éducation des filles, à l'intégration des enfants souffrant d'un handicap dans les écoles d'enseignement général, à la participation de plusieurs parties prenantes, à la convergence des ressources et à la maîtrise par la collectivité de la planification, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des projets.

14. S'agissant **de la protection de l'enfant**, le programme appuiera l'élaboration de mesures et l'amélioration de la législation y afférente, l'élaboration et le suivi de normes, ainsi que le renforcement des capacités nationales. L'UNICEF prévoit

d'appuyer la sensibilisation et la formation d'agents de santé et de responsables de la justice et de la police. Le Fonds collaborera avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales pour garantir le dépistage précoce et l'élargissement des services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers, notamment ceux souffrant d'un handicap et les délinquants. Les stratégies consistent notamment à collaborer avec des institutions décentralisées et des collectivités et à renforcer les partenariats existants avec le Service des droits de l'enfant, qui relève du Ministère de la promotion de la femme, la police, ainsi que les organisations non gouvernementales FASHAN et Care Society. On appuiera également le suivi de l'application des droits de l'enfant ainsi que la réalisation d'études en améliorant l'institutionnalisation de la collecte de données et les systèmes de gestion.

15. S'agissant **des dépenses transsectorielles**, le programme garantira que des ressources humaines et autres soient disponibles pour mettre en oeuvre, suivre et évaluer les activités du programme et leur impact. Afin de renforcer les capacités à long terme, les organismes des Nations Unies prévoient de lancer un programme commun de collecte de données pour le suivi et l'évaluation aux Maldives, au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En coopération avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, l'UNICEF contribuera à créer la base de données commune des Nations Unies pour faciliter la réalisation d'études sur les objectifs de développement fixés pour le nouveau millénaire.

## Budget indicatif du programme

### Montant estimatif des ressources à consacrer au programme de coopération, 2003-2007<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Développement du jeune enfant	780 000	42 000	<b>822 000</b>
Nutrition, eau et santé	726 000	47 000	<b>773 000</b>
Éducation de qualité	714 000	61 000	<b>775 000</b>
Protection de l'enfant	399 000	25 000	<b>424 000</b>
Dépenses transsectorielles	466 000	–	<b>466 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 085 000</b>	<b>175 000</b>	<b>3 260 000</b>

<sup>a</sup> Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.